



leo lagrange  
FEDERATION



**PROJET PEDAGOGIQUE**  
**2018-2019**  
ALAE Pont Neuf

UN ENGAGEMENT  
ÉDUCATIF  
AU CŒUR  
DES TERRITOIRES





## SOMMAIRE

Présentation de la structure.....	3
Son environnement.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Les dispositifs existants .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Le public visé : les enfants .....	6
L'ALAE : Présentation de l'école et de son fonctionnement.....	7
Les objectifs.....	9
Les objectifs généraux .....	9
Les objectifs opérationnels .....	10
Les moyens mis en œuvre.....	13
L'évaluation.....	16
La communication .....	17
L'accueil des enfants en situation de handicap .....	18
La Fédération Léo Lagrange .....	19
Présentation de la Fédération.....	19
La Délégation Nationale Enfance .....	20
La Délégation Régionale.....	20
La Charte de Qualité .....	21
Annexes .....	22



# 1. Présentation de la structure

## a. Contexte / Environnement

### Champs d'action de l'accueil

Perpignan (*Perpinyà* en [catalan](#)) est située dans le [département](#) des [Pyrénées-Orientales](#) et la [région Languedoc-Roussillon](#). Les habitants de Perpignan sont appelés les *Perpignanais*.

Selon l'[INSEE](#), sa population municipale *intra-muros* était de 120 959 Perpignanais et Perpignanaïses en 2013.

### Caractéristiques

Le paysage de Perpignan est surtout marqué par le [Pic du Canigou](#) (2 784 m), situé au sud de la ville juste à la frontière espagnole et visible depuis le centre-ville.

Perpignan s'étend du nord au sud sur près de 13 km et d'est en ouest sur près de 12 km.

### Les espaces verts

Perpignan est une [ville fleurie](#), elle abrite plusieurs parcs. En voici les principaux :

Au centre-ville, Square, les Allées [Maillol](#), Le Jardin de la digue d'Orry, Le Jardin de la pépinière, Le Jardin des remparts, Les Jardins de la Basse, Le Jardin Terrus, font partie des plus connus.

Au sud, nous avons le [Parc Sant Vicens](#), le Parc des sports (moulin à vent), [Serrat d'en Vaquer](#), Las Canals.

Au nord, nous y trouverons entre autres le Parc Maillol.

### Le quartier du Bas Vernet

Il réunit 1225 logements où logent 3050 habitants soit 2.8 % de la population de la commune de perpignan. Il est divisé en plusieurs secteurs: Clodion I, Clodion II, Torcatis et Roudayre.

C'est un quartier qui concentre plus de jeune que sur l'ensemble de la ville : on n'y trouve 45 % d'enfants et de jeunes de 0 à 25 ans et 14% de retraités. La taille des ménages est plus élevée dans le quartier que sur l'ensemble de la commune 2.7 enfants par famille contre 2.04 dans la commune, il y a un taux de grande famille (5 personnes et plus) de 16 % contre 5% dans la commune.

Le quartier joue un rôle d'accueil pour les populations immigrées qui s'y trouve fortement concentrées 27% contre 8.6% sur Perpignan, ces personnes sont originaires, en majorité d'Afrique du nord. La situation économique des familles, 45 % sont en situation de précarité, elles ont des revenus de transfert (Les aides Assedic, revenu minimum d'insertion, allocations divers et minima sociaux) et 23% sont des salariés (en contrat à durée indéterminé ou déterminée) les catégories socioprofessionnelles sont issues du secteur tertiaire, services, restauration, bâtiment, agriculture.

Le quartier a profité du plan national de rénovation urbain (PNRU) : l'objectif principal était de créer des espaces verts, des espaces de jeux, des lotissements, un stade, afin d'ouvrir le quartier vers l'extérieur.

## Les quartiers

### Liste des Quartiers de Perpignan (non exhaustive)

Haut-Vernet, Bas-Vernet, Moyen-Vernet, Saint Jacques, Saint Gauderique, Mailloles , Château-Roussillon, Moulin à Vent, Saint-Mathieu, Saint-Jean, Perpignan-Bompas, De la Gare, Saint-Assisclé, Parc Ducup, Les Remparts, Massilia, Clos Banet, Porte d'Espagne, Catalunya, Saint Charles, Les Coves, Saint Martin, Pascot , Mas Balande.

### **Les groupes scolaires du quartier:**

Groupe scolaire (maternel et primaire) **Pont Neuf** dont l'effectif est de 74 enfants en maternel et de 125 enfants en primaire. Les familles rattachées à cette structure sont essentiellement résidentes dans les lotissements, maisons, villa et HLM des alentours.

Groupe scolaire (maternel et primaire) **Victor Duruy**.

L'école maternelle accueille 145 enfants et l'école primaire accueille 183 enfants. L'école est située au centre du quartier, les enfants fréquentant cette école résident en majorité dans les immeubles HLM (habitation à loyer modéré), autour de l'établissement scolaire.

### b. Fiche d'identité

**Type :** Accueil de loisirs associé à l'école **élémentaire**

**Fréquence :** **Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 11h45-14h00/17h00-18h15 et Le**

**Public :** **72 maximum de 6 à 12 ans** (Habilitation DDSCS)

**Lieu :** **Groupe scolaire Pont Neuf 2 rue Hondrat 66000 Perpignan**

**Organisateur :** **Mairie de Perpignan**

**Équipe :** **2 animatrices référentes + 1 directeur**

#### **Locaux :**

**École maternelle Pont Neuf :** le bureau du directeur de l'ALAE.

**École élémentaire Pont Neuf:** **la cour, le préau, la salle gym, deux sanitaires garçons/filles non-mixtes, la BCD, la salle informatique (si projet), les salles de classe et leurs salles d'activités attenantes.**

## **Formules et modalités d'accueil ALAE Pont Neuf**

### ALAE Pont Neuf

*(Lundi, mardi, jeudi, vendredi)*

Les inscriptions et le règlement des factures se font en mairie ou dans ses annexes. Les parents peuvent inscrire leurs enfants à l'ALAE (matin-midi-soir), et/ou au restauration scolaire. Chaque formule est indépendante et peut se cumuler (ou pas). Les enfants ne mangeant pas rentrent chez eux. Des accueils et départs échelonnés sont proposés, les parents peuvent récupérer leurs enfants entre 11h45 et 12h30, et les ramener entre 13h30 et 13h50, s'ils sont inscrits à l'ALAE (ceci concerne les élèves externes).

Le soir, le départ échelonné est entre 17h00 et 17h30, et après la mise place de « l'espace leçon » nous ouvrons aux familles à 18h00, heure à laquelle le public est récupéré, et ce jusqu'à 18h15.

### c. Dispositifs

La Ville de Perpignan mène depuis plusieurs années une politique éducative volontariste. La municipalité favorise une approche globale de l'éducation. Ainsi les différents acteurs et les différentes structures dialoguent et voient leurs actions éducatives coordonnées et pilotées par le biais du **projet éducatif local et d'un Contrat Enfance Jeunesse**. Suite à la refondation de l'école la ville de Perpignan a signé un PEDT qui reprend et précise les valeurs éducatives définie conjointement avec les partenaires du PEL. Le PEDT est formalisé par secteur « collège », l'ALSH Bas Vernet dépend du secteur « PAGNOL » regroupant plusieurs sites du quartier nord de Perpignan.

#### **Les différents dispositifs éducatifs de la ville de Perpignan :**

- PEL
- Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle
- Dispositif de réussite éducative
- Contrat urbain de cohésion sociale
- Contrat local d'accompagnement à la scolarité

Ce projet pédagogique s'inscrit dans le cadre du PEDT de la ville de Perpignan. Le projet éducatif de territoire a été réactualisé pour les années 2012 à 2016, ses principaux objectifs sont les suivants :

- ***Privilégier le bien être de l'enfant***
- ***Accompagner chaque enfant dans son parcours d'épanouissement***
- ***Participer à la construction d'une citoyenneté active***
- ***Développer les complémentarités éducatives***

Ce document est principalement destiné à l'organisateur, aux familles et aux enfants accueillis, aux animateurs et tout autre acteur éducatif intervenant auprès du public.

### c. Plan mercredi

Dans le cadre du plan mercredi, les accueils de loisirs du mercredi intégrés dans un projet éducatif territorial doivent être déclarés comme accueils collectifs de mineurs à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCS/PP) du département où ils sont organisés.

Dans les projets mis en œuvre les mercredis, nous rechercherons :

- La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant
- L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)
- La mise en valeur de la richesse des territoires
- Le développement d'activités éducatives de qualité

Ce document est principalement destiné à l'organisateur, aux familles et aux enfants accueillis, aux animateurs et tout autre acteur éducatif intervenant auprès du public



## 2. Le public visé

### a. Caractéristiques de la tranche d'âge

	<b>Physiologiques</b>	<b>Intellectuelles</b>	<b>Sociales</b>
<b>6/8 ans</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- apprentissage des techniques (motricité fine)</li> <li>- vitesse d'exécution plus grande</li> <li>- croissance moins importante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- notion espace/temps s'affine (+ latéralisation)</li> <li>- capacité d'attention augmente</li> <li>- apprentissage lecture / écriture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- fin de l'égoïsme : se tourne vers les autres</li> <li>- intègre doucement les différences/ressemblances entre soi et l'autre</li> <li>- besoin de s'exprimer</li> <li>- début de la coopération</li> </ul>
<b>9/12 ans</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- écart garçon/fille (début possible de la puberté chez les filles et plus tard chez les garçons)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- développement de la capacité de raisonnement (renforcement de l'argumentation)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la dimension de groupe d'appartenance apparaît</li> <li>- ouverture sur le monde</li> <li>- désir de reconnaissance (fin de l'école primaire)</li> </ul>

La liste des données ci-dessus n'est pas exhaustive mais sert de base à la construction de notre projet pédagogique.

Effectif / tranche d'âge :  
**2017/2018**

	<b>Temps</b>	<b>3-6 ans</b>	<b>6-12 ans</b>	<b>TOTAL</b>
<b><u>A.L.A.E</u></b> <b><u>Élémentaire</u></b>	Matin			
	Midi (restaurant scolaire)		<b>35</b>	<b>35</b>
	Midi (accueil échelonné)		<b>6</b>	<b>6</b>
	Soir		<b>17</b>	<b>17</b>
	TAP			

En moyenne :

Il est à noter que la proportion de CM2 baisse (plus que 3 à 4 enfants) : 10%

La proportion de CP et CE1 représente 60% des enfants accueillis

Les CE2 et CM1 20%



Tout comme les mercredis, les « fratries » ayant au moins un enfant d'âge maternel s'inscrivent tous sur l'ALM. Nabila, la directrice du site gère ces encaissements. Grosse proportion de 6-8 ans (le succès des projets « passerelle » avec l'ALM !)

### 3. L'ALAE

#### a. Présentation

L'Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE) se trouvent implanté dans les écoles élémentaire et maternelle **Pont Neuf** (*lundi, mardi, jeudi, vendredi*). Situés dans la ville de Perpignan, quartier du Bas-Vernet, classé ZUS et ZEP (Zone Urbaine Sensible/Zone d'Éducation Prioritaire). Ce site se trouve au 2, rue Hondrat à Perpignan. Entourées d'une petite zone pavillonnaire et d'immeubles type « HLM », ces écoles sont placées au cœur du quartier nord de la ville.

L'ALSH **des mercredis**, quant à lui, se situe sur l'ALP (accueil de loisirs primaire) du Bas Vernet (voir plan ci-dessous) rue des Nohèdes à Perpignan (même lieu et fonctionnement durant les vacances scolaires – voir projet pédagogique ALSH). Nouveauté en cette rentrée 2018/2019, le mercredi devient un temps périscolaire (Voir plan mercredi dans le projet pédagogique ALSH)

Les deux structures (le groupe scolaire et l'ALSH) sont mitoyennes (100 mètres à pied). Le public accueilli est majoritairement issu du quartier et ses alentours. Il se caractérise principalement par des personnes en situation de précarité. Nous constatons une faible mixité culturelle. Cette diversité est particulière, notamment dans la relation aux familles (barrière de la langue, traditionalisme, analphabétisme, communautarisme...).

**Dans le cadre de l'ALAE, nous utilisons les locaux de l'école et municipaux, l'espace et les salles sont mutualisés via une convention impliquant la mairie, Léo Lagrange et les directrices d'école. Le directeur en est l'entier responsable sur le temps d'accueils périscolaires**





## b. Fonctionnement de la structure

### **ALAE Pont Neuf**

(Lund, mardi, jeudi, vendredi)

#### **11h45-14h00 :**

Les deux animatrices référentes sont positionnées côté élémentaire dans la salle gym afin d'accueillir le public, et ce avant la sonnerie de 11h45. Les enfants sont invités à se ranger dans le calme, nous profitons aussi de ce moment pour les saluer et faisons en sorte que ce premier « contact » soit cordial et agréable.

Le Directeur se charge du départ échelonné (11h45 -12h30) dans la salle gym et propose aussi un coin jeux et constructions libre pour les enfants ne mangeant pas et inscrit sur ce temps.

En même temps, l'équipe d'animation ainsi que les enfants se destinent en cantine, nous invitons le public à s'installer et donc s'asseoir dans le calme et la bienséance. L'appel se fait en restaurant scolaire, chaque enfant est pointé. Le passage par les sanitaires qui est aussi le couloir d'entrée permet le lavage de mains (obligatoire).

Tous les enfants sont en salle de restauration pour 11h55. Nous aidons au service des repas, nous sommes attentifs aux différents régimes alimentaires (traditionnel ou végétarien) quand nous servons.

Nous sensibilisons les enfants à goûter tous les aliments, sans toutefois les forcer. Nous utiliserons des méthodes non contraignantes.

Ce sont les adultes qui servent et non les enfants (pour une question d'hygiène). Le service doit se terminer à 12h55 (max) afin de sortir et faciliter le travail des agents de restauration. Les enfants sont invités à se calmer et sortent une table après l'autre.

Pour le temps d'activités, l'équipe se répartit de la manière suivante :

(Un planning est défini en réunion d'équipe) : il est systématiquement proposé une variété dans le programme : un atelier sportif ou jeux libres extérieurs cadré dans la cour, un atelier manuel ou ludothèque en intérieur.

Le directeur se charge de l'accueil échelonné (13h30) de la même façon qu'à 11h45 pour les enfants ne mangeant pas.

A 13h35, fin des ateliers et opération « Chut, on lit ! » qui est un projet bien spécifique visant à amener les enfants vers la lecture dans un calme et ce progressivement. Les enfants sont rassemblés et finissent par lire dans le silence afin de respecter la courbe du rythme biologique et une reprise des apprentissages scolaires plus adaptée. A l'heure du relai (la sonnerie 13h50), chaque adulte envoie par la suite et petit à petit à petit les enfants qui passent aux sanitaires. Nous sommes tous dehors et stratégiquement placés en attendant l'arrivée de l'équipe enseignante. Nous passons le relais aux enseignants et profitons de ce dernier moment pour faire toutes transmissions nécessaires à un bon suivi des individus et une cohérence éducative.

#### **17h00-18h15 :**

La sonnerie retentit et l'ouverture des portails est faite par les enseignants. Comme à 11h45 les deux animatrices référentes sont côté élémentaire, le public (les élèves inscrits sur ce temps) est accueilli en salle gym. Le directeur, quant à lui se place au niveau du portail afin d'aiguiller d'éventuels enfants inscrits en garderie, mais aussi pour faire le lien avec certaines familles.

Les animatrices référentes sont en charge de l'appel. Les enfants sont pointés et prennent leur goûter (préau ou salle ALAE selon climat) sur les tapis installés avec leur aide. Les cartables et affaires sont rassemblés sur les bancs. Place ensuite à « l'espace leçons », durant lequel chaque enfant vient présenter son agenda à l'animatrice afin d'être orienté sur ses leçons du jour.

De 17h15 à 17h45, Les devoirs prennent place et pour rappel sont uniquement surveillés (voir annexe espace leçon) parallèlement, un espace (extérieur ou intérieur selon climat)





est ouvert pour permettre aux premiers finissant leurs devoirs de commencer à jouer. Vers 17h55 nous rangeons tous ensemble et nous préparons à passer le relai aux familles. L'ouverture aux familles à faite 18h00, nous accompagnons les enfants au portail et prenons soin de faire remonter aux parents toute information nécessaire au bon suivi de leur enfant. La fermeture prend place à 18h15. Passée cette heure, les parents retardataires sont appelés par le directeur de l'ALAE le cas échéant.





## 4. Les objectifs

### a. Le Projet Éducatif de la Fédération

Le projet éducatif de la Fédération Léo Lagrange (qui existe sous différents supports) a été réactualisé en 2011. Il est présenté à tous les membres de l'équipe ainsi qu'aux usagers. La pédagogie de la découverte sera un des principes fort de notre approche quelle que soit l'activité pratiquée.

La Fédération propose quatre leviers d'intervention : des démarches éducatives démocratiques, des activités ludo-éducatives innovantes et évaluées, des activités physiques et sportives « génératrices » de citoyenneté et enfin un accès facilités à la diversité culturelle.

Le tout pour tendre vers une finalité consciente et idéale d'épanouissement de l'enfant en favorisant la construction de son esprit critique :

- ✓ S'opposer à « l'occupationnel » et préparer des programmes loin des sollicitations consuméristes.
- ✓ Être à l'écoute de notre territoire : nous nous appuyons sur toutes ses potentialités (en termes d'infrastructure, d'environnement et de partenariats notamment).
- ✓ Utiliser les activités ludiques pour développer les habiletés et susciter l'esprit critique, le débat, par le biais des programmes et outils de Léo Lagrange et des outils de l'association Les Petits Citoyens.
- ✓ Permettre à l'enfant de découvrir ses potentialités par la pratique d'activités physiques, sportives et culturelles.
- ✓ Combattre les inégalités sociales et culturelles via les modes d'expression et de création.

### b. Les objectifs généraux du projet pédagogique

Notre projet pédagogique s'appuie ainsi sur le projet de la Fédération Léo Lagrange, tout en faisant du lien avec le P.E.D.T :

**1/ Assurer la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant**

**2/ Proposer un accueil de qualité pour les enfants et les parents**

**3/ Contribuer à rendre l'enfant autonome et responsable, selon son âge et ses capacités**

**4/ Favoriser le « mieux » vivre ensemble**

**5/ Éveiller à un comportement « éco-citoyen »**

**6/ Travailler en équipe, harmoniser nos pratiques, évaluer et réajuster notre travail**





## c. Les objectifs opérationnels

Chaque objectif général se décline ensuite en plusieurs objectifs opérationnels. L'objectif opérationnel est le détail plus concret des actions qu'il nous faudra mettre en place pour atteindre l'objectif global fixé (ou objectif « de terrain »). Aussi, pour respecter nos ambitions éducatives, la posture de l'équipe d'animation sera essentielle, nous précisons donc le rôle et l'attitude, de l'animateur, attendus, contribuant à l'atteinte de nos objectifs.

### **1/ Assurer la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant**

#### 1/ Objectifs opérationnels

- Connaître et appliquer la réglementation en vigueur pour les ACM – Une mise à jour est faite en septembre 2018 (puis à chaque rentrée scolaire), l'ensemble de l'équipe est formée et informée des changements lors des réunions. Le directeur est présent pour accompagner chaque adulte et en assure le suivi.
- Mettre en place un aménagement sécurisé – Vérifier l'état des locaux. Les matériaux dangereux sont mis hors de portée du public. Le registre de sécurité lui aussi est vérifié début septembre 2018 et fin juin 2019. Des mises à jour et/ou contrôle seront demandés (extincteur, alarme, électricité)
- Un Protocole de mise en sûreté est mise en place et discuté en début de chaque année civile – Des exercices d'évacuation et de simulation d'alerte seront mis en place au minimum une fois par année civile (annexe PPMS)
- Instaurer une relation de confiance et d'écoute avec le public – Nous nous mettons au niveau des enfants, sans agressivité ou véhémence ; La relation sera basée sur l'écoute.
- Dans le cadre des activités, des consignes de jeu, de sécurité et de « fair play » sont systématiquement données. L'espace extérieur est matérialisé en conséquent. La zone de jeu est montrée et rappelée autant que nécessaire. Le matériel pédagogique est adapté et correspond à une utilisation qui garantit la sécurité du public.
- Promouvoir les valeurs de respect d'autrui- par le biais des jeux et/ou dans la vie quotidienne - Les adultes seront formés, suivis et évalués (voir rôle de l'animateur). Des projets valorisant le « fair play » et le partage seront mis en place cette année (défis et différences, INTER ALE revisité), les règles seront établies et matérialisées en début d'année en concertation avec le public. Elles sont rappelées régulièrement et autant de fois que nécessaire.
- Proposer des activités adaptées à l'âge de l'enfant – le matériel pédagogique sera renouvelé ou complété lors des inventaires fait en début de chaque cycle ; Des supports d'animation spécifiques (livres, fichiers activités, jeux et malles) sont à disposition par tranche d'âge.
- Les règles de vie quotidienne sont matérialisées et visibles et adaptées en fonction de l'âge du public. Certaines seront non négociables. Elles pourront être modifiées ou réadaptées en fonction des situations pour tendre vers d'avantage de sécurité (D'avantage de précisions dans l'objectif 4 « *Mieux vivre ensemble* ») Elles seront rappelées autant que fois que nécessaire
- Mettre en place des sanctions pédagogiques et non des punitions humiliantes si une règle de vie collective n'est pas respectée - L'équipe est formée à la CNV (communication non violente) et par extension à la gestion des conflits par la non-violence – La sanction doit faire du lien avec l'acte répréhensible pour une meilleure compréhension. Ainsi, l'enfant peut être amené à réparer matériellement ou symboliquement selon les situations. Il sera acteur de sa sanction et saisira mieux les enjeux du respect des règles et des cadres. Les



adultes utiliserons une méthode simplifiée de médiation et mobiliserons le principe d'écoute active. Une procédure simple sera mise en place lors de la résolution des conflits, permettant la prise en compte de la parole de l'enfant « agresseur et/ou victime », de ses émotions et ses ressentiments par rapport au problème réglé. La gestion du conflit nécessitera de respecter plusieurs étapes : « *qu'est ce qui s'est passé ? qu'as-tu ressentis ? quel peut être le danger, le problème ? quels sont les autres solutions ou façon de faire que tu aurais pu mobiliser ? quels engagement ou sanctions penses-tu nécessaire pour réparer ? Puis contractualiser avec l'enfant en synthétisant et en reformulant ce qui a été dit pour vérifier qu'il a bien compris.*

Des temps d'échange et de discussion autour de l'évaluation de cette pratique seront prévus. Ce qui amènera une meilleure compréhension de la règle pour le public.

- Expliquer toujours le pourquoi de la sanction – L'enfant sera pris à part et la sanction lui sera proposée et expliquée. Des tâches et/ou de petits travaux seront mis en place, la réalisation de panneaux de règles, des temps de réflexion et des ateliers de communication seront fait avec le directeur.
- Proscrire toutes formes de violences institutionnelles. Les adultes ne s'organiseront pas en fonction de leur confort. La mise en rang n'est pas faite de façon militaire. Le silence n'est demandé que quand nécessaire (en cantine il y a un feu tricolore réagissant aux décibels).
- Respecter le rythme biologique de chacun – Un temps calme (Chut on lit) prend place de 13h40 à 13h50 avant la reprise de l'école.
- Respecter la culture, la personnalité et le développement de chaque enfant.

### 1/Rôle et attitude de l'animateur :

- Avoir un comportement, une tenue et un vocabulaire approprié
- Formuler des règles de sécurité non-négociables
- Rappeler et répéter ces règles
- Donner des consignes de sécurité lors des activités, jeux et sorties du centre
- Surveiller activement l'individu, le groupe
- Ne pas abuser de son autorité pour des futilités
- Ne pas déstabiliser l'enfant dans ses croyances
- Se former et « s'auto-former »
- Utiliser les théories de connaissance de l'enfant dans ses pratiques
- Être cohérent avec les pratiques de l'équipe

### **2/ Proposer un accueil de qualité pour les enfants et les parents**

#### 2/Objectifs opérationnels

- L'enfant devra se sentir bien quand il sera pris en charge par nos équipes. Les familles seront rassurées et nous ferons confiance. Le relationnel avec les parents sera prioritaire et devra être basé sur l'écoute et la communication bienveillante. Les conflits et problématiques que nous aurons gérés seront aussi transmis aux familles dans un souci de transparence. L'enfant et le parent pourront être amenés à se confier, nous ferons preuve d'écoute, de confidentialité et de « non jugement »
- Le programme et les actions de l'ALAE devront être originaux et clairs
- Favoriser le jeu sous toutes ses formes – Les temps d'activité seront proposés après manger ; les équipes seront formés et accompagnés vers un renouvellement et une originalité d'actions.



- Mettre à disposition des jeux adaptés à chaque âge, jouer et faire jouer. Le matériel est adapté et les stocks seront régulièrement mis à jour (comme dans l'objectif 1) L'animateur impulsera des jeux quand nécessaire.
- Informer les enfants, les familles – Le planning du cycle est affiché, les parents sont informés des projets phares du cycle
- Avoir une attitude, une tenue et un langage adaptés – Outils et supports seront rediscutés en septembre 2018 : lecture projet pédagogique et de fonctionnement Suivi et formation de terrain (Voir rôle Animateur/posture équipe) – évaluation individuelle chaque semestre
- Être souriant
- Répondre aux questions posées – tout simplement
- Permettre aux parents, aux enfants, de découvrir la structure, le projet pédagogique – Une réunion d'information sera proposée le 13 septembre 2018 en même que celle de l'école – participation aux conseils d'école
- Rassurer et guider les familles - L'ensemble de l'équipe est disponible pour les parents, nous intégrerons la notion de service à la personne.

## 2/Rôle et attitude de l'animateur :

- Donner des repères spatio-temporels et humains
- Proposer et impulser des jeux ponctuels
- Préparer des activités et des ateliers originaux, adaptés à sa tranche d'âge
- Poser et expliquer le déroulement de la journée bien défini
- S'amuser, évidemment, les enfants ont ce besoin fondamental
- S'appuyer sur l'imaginaire.
- Remettre en question
- Être à l'écoute, doux, agréable et souriant.

## **3/Contribuer à rendre l'enfant autonome et responsable, selon son âge et ses capacités**

### 3/Objectifs opérationnels

- Accompagner l'enfant à être capable de faire tout seul dans sa vie quotidienne et dans son acquisition des gestes de bases (se laver les mains, fermer son manteau, faire ses lacets, manger... Dans notre pratique et notre discours, nous veillerons à l'encourager, sans faire à sa place lors de ses réussites et des progrès. Les enfants devront être acteurs de leur repas et seront encouragés à manger proprement et dans la convivialité ainsi qu'à éviter le gaspillage et le bruit (feu tricolore réagissant aux décibels) ; Un plan de table de la cantine est établi et matérialisé en cantine (visible de tous) et un système de récompenses avec des étoiles prendra effet pour valoriser les tables particulièrement assidues dans le respect du fonctionnement. L'enfant pourra être aussi responsable de table (appelé chef de table) et gérer la desserte. Il n'est toutefois pas un serveur et rappelle aux camarades leur rôle dans le rassemblement des couverts et le vidage des assiettes dans la poubelle de table. La table la plus étoilée en fin de semaine, sera prioritaire sur le choix des activités.  
Chaque enfant de CP est accompagné dans sa prise de repas, il devra savoir couper sa viande et manger avec ses deux couverts d'ici le premier trimestre.
- Permettre à chaque enfant de faire des choix dans les activités et les projets, d'émettre un avis et/ou une proposition lors des temps d'échanges mais aussi durant les moments moins formels – des temps de concertation seront menés chaque début de cycle chaque premier lundi avec une présentation des projets de cycle dans lesquels ils devront se positionner – Un arbre ou une boîte d'expression



sera à disposition afin de recueillir les idées des enfants quant aux activités proposées et / ou au fonctionnement

- Les écouter et répondre aux demandes d'activité et de jeu dans la mesure du possible et de la réglementation durant les temps libres en « jouant et faisant avec » le public, l'enfant.
- Favoriser la prise d'initiatives permettant à l'enfant de prendre des responsabilités quand il le demande
- Donner des responsabilités auant que possible,
- Mettre en place des fonctionnements adaptés à chaque tranche d'âge

### 3/Rôle et attitude de l'animateur :

- Accompagner l'enfant dans son acquisition d'autonomie, sans faire à sa place
- Mettre en place d'un fonctionnement « cantine » spécifique
- Laisser à chacun la possibilité de s'exprimer, de participer librement
- Organiser des temps de concertation en fin de chaque période

### **4/Favoriser le « mieux » vivre ensemble**

#### 4/Objectifs opérationnels

- Sensibiliser les enfants aux règles de vie en collectivité, au respect de chacun, des locaux et du matériel – Une visite des locaux de l'école est effectuée en début de chaque cycle, les règles seront rappelées pour chacune des salles, ainsi que pour les placards de matériel
- Rendre ces cadres légitimes et utiles pour l'individu, le groupe – Il sera important que le public comprennent l'utilité du respect des cadres
- Mettre en place dès le premier jour les règles de vie propres à chaque groupe
- Les afficher à la vue de tous avec les enfants
- Revenir dessus quand elles ne sont pas respectées et mettre des sanctions en place si nécessaire
- Faciliter l'acceptation des différences
- Former l'équipe à la gestion des conflits

### 4/Rôle et attitude de l'animateur :

- Respecter nous-mêmes les règles – notion d'exemplarité
- Être à l'écoute, facilitateur, médiateur
- Expliquer toujours pourquoi
- Gérer les conflits

### **5/ Éveiller à un comportement « éco-citoyen »**

#### 5/Objectifs opérationnels

- Valoriser les « bons comportements » et sanctionner « les mauvais comportements » .L'enfant comprendra qu'un accueil de loisirs fonctionne tout comme une micro-société. Sensibiliser à l'utilité d'économiser les énergies (éteindre les lumières, fermer les robinets) – des ateliers seront développés – Un projet « Eco Urbain » sera mené en partenariat avec la ville de Perpignan sur la maison pour tous du Bas Vernet
- Accompagner chaque enfant à utiliser les poubelles, à trier – Des poubelles seront réalisés avec le public
- Mettre en place des ateliers autour du concept de développement durable, de citoyenneté – Une action « EDD » sera proposée début 2019 autour de l'équilibre



et du respect de la biodiversité, notamment en construisant des nichoirs et en les positionnant dans les arbres autour de l'accueil, pour des oiseaux spécifiques qui se nourrissent de chenilles processionnaires (Appel à projet ville de Perpignan) – cette action sera sûrement menée en parallèle sur l'ALP les mercredis et/ou vacances.

- Ouvrir l'enfant sur son environnement (géographique, culturel, écologique, technologique...) - Des projets innovant autour de la robotique et des musiques actuelles seront mis en place.
- Permettre la découverte et l'accès à des pratiques culturelles proche du centre – des partenariats de proximité seront développés (TDA, Cinéma castillet, Maison pour tous, Musée Rigaud)
- Les déplacements en ville se feront à pied autant que possible pour nos sorties.

#### 5/Rôle et attitude de l'animateur :

- Accompagner l'enfant dans le tri sélectif, l'économie d'énergie
- Accompagner l'enfant dans ses projets, valider ses demandes (toujours dans la mesure du possible)
- Proposer des activités enrichissantes et créatives
- Permettre à l'enfant de mener des actions dans et sur son environnement direct
- Amener des stimulations
- Favoriser le (re)découverte de son quartier
- Mettre en place des temps d'expression libre et de concertation
- Notion d'exemplarité

#### **6/Travailler en équipe, harmoniser nos pratiques professionnelles, évaluer et réajuster notre travail**

##### 6/Objectifs opérationnels

- Les réunions d'équipes sont prévues chaque semaine le lundi et permettront de réguler les écarts de positionnement entre le projet pédagogique et les pratiques concrètes de l'animateur (rôle et attitude). Ce temps permettra à chacun de s'exprimer librement et d'améliorer ainsi tous dysfonctionnement
- Avoir un discours et des pratiques professionnelles communes sera notre idéal : ponctualité et bonne humeur, rythme, hygiène, rôle et exemplarité, cadres et règles. L'équipe devra tendre vers une cohésion.
- Intégrer et mettre en œuvre la notion de projet (animation, activités, parcours éducatif) pour donner plus de sens à nos actions
- Développer et animer des bilans – Des dates seront fixées – Des évaluations individuelles auront lieu
- Formuler des critères d'évaluation pour les animatrices, qui seront évaluées 2 fois dans l'année
- Évaluer et (re)rédigier le projet pédagogique en concertation avec l'équipe d'animation – un bilan est réalisé en Juin de chaque année

#### 6/Rôle et attitude de l'animateur :

- Avoir un positionnement d'adulte responsable
- Donner son avis le plus objectivement possible
- Prendre les décisions ensemble
- Échanger afin de se mettre d'accord
- S'écouter, s'aider et se conseiller
- Proposer, apporter des solutions aux problématiques ciblées
- Ne jamais se contredire devant les enfants
- Respecter le projet pédagogique et de fonctionnement





- Savoir se remettre en question
- Savoir critiquer (positivement ou négativement) en se basant sur des faits et non du ressenti
- Ne jamais prendre la critique comme réductrice, mais comme conseil afin de s'améliorer professionnellement

## c. Les moyens

### Humains

*L'équipe d'animation est composée d'un directeur titulaire du BPJEPS loisirs tous publics, s'occupant de l'ALAE élémentaire et maternel.*

*Il a pour missions :*

- La gestion financière, administrative, humaine et matérielle
- La formation des animateurs, leur suivi et leur appréciation
- La mise en place d'outils pédagogiques et organisationnels en direction de l'équipe
- La relation avec les familles, les partenaires internes et externes aux structures

*L'équipe d'animation est aussi constituée de 2 animatrices diplômées. Elles ont pour missions :*

- L'accueil des enfants et des familles
- L'aménagement des salles
- La préparation, la mise en place, la mise en œuvre et le rangement de leurs projets d'activité, d'animation
- Ils sont garants de la sécurité physique et affective de chaque enfant.
- Ils sont garants du respect des lieux et du matériel, ainsi que de l'application des règles de vie.
- Ils s'engagent à mettre en œuvre le projet pédagogique, de fonctionnement, ainsi que les projets définis en équipe
- Ils participent aux réunions de préparation, d'évaluation et bilans.

### Financier :

Le budget ALAE pour l'année 2018-2019 est de 0,20 euros / heure enfants (selon fréquentation réelle)

Le budget se calcule sur une année civile.

### Animations/Ateliers :

L'activité est un puissant facteur de développement pour l'individu. C'est par « l'agir » que l'enfant va se construire, apprendre à maîtriser son environnement.

Un planning est proposé, affiché et ce de façon hebdomadaire.

A l'opposé d'une conception « occupationnelle » ou de consommation, nous mettons en place des activités afin de répondre au mieux aux besoins du public.

L'activité est une interaction entre la personne et le milieu (environnement, cadre de vie, outils et matériaux, autres enfants et adultes...) Nous favorisons une démarche de projet, individuel ou collectif, et tentons d'inscrire les activités dans une continuité.





### Les domaines d'activité :

- Le jeu sous toutes ses formes (sportif, d'équipe, de société, de fiction, de construction, symbolique, grands jeux...)
- Expression manuelles, artistiques, plastiques, dramatiques...
- Découverte
- Développement durable, citoyenneté initiation sportive
- La lecture, le conte

### Les intervenants et les partenaires :

En tant qu'accueil de loisirs associé l'école, nous nous inscrivons en complémentarité de celle-ci. Aussi, en plus des règles de vie collective propres à notre fonctionnement nous veillerons à maintenir le règlement intérieur de l'école sur le temps de l'ALAE.

Des temps de concertation entre le directeur et l'équipe enseignante permettent de moduler et d'adapter le fonctionnement, notamment les prises de relais. Le directeur est invité aux conseils d'école (maternelle et élémentaire), ce qui permet de pérenniser une relation de travail positive et efficace en diffusant et en recueillant des informations essentielles à la prise en charge du public, de l'individu. Cette entente et le respect des pratiques de chacun contribuent à un suivi de qualité des enfants.

La ville de Perpignan est l'organisateur de l'activité au regard de la DDCS. La DAEE (division de l'action éducative et de l'enfance) est le service principale en terme de partenariat (inscriptions, tarifs, dossiers enfant et familles, Appel à projet ...), les référents éducatifs (coordinateurs ville) dépendent de ce service et sont, avec ceux de l'association Léo Lagrange, nos responsables directs.

Accueil de loisirs municipal, nous sommes aussi en étroite collaboration avec les autres services de la ville (Direction des services techniques, enfance et loisirs, sport...). Nous avons également mis en place des partenariats avec différents intervenants, afin de nous inscrire dans le PEDT.

Un projet commun avec l'école élémentaire (partenariat) est prévu dans le cadre du Carnaval et du Marché de Noël.

La fête de fin d'année (Kermesse) se fera aussi dans cet esprit de collaboration (Ecole et ALAE ensemble)





## 5. L'évaluation

### a. Le projet pédagogique

Le projet pédagogique sera évalué en fin de d'année par l'équipe. Nous vérifierons l'atteinte ou non de nos ambitions nous en penchons sur chaque action prévue avec ce qui a été concrètement fait sur le terrain.

Les réunions d'équipes sont un moyen de remettre en question certaines actions de terrains dans le but de les améliorer, voir les modifier.

Au-delà de ce travail de fond qu'il est possible d'engager chaque semaine de façon plus ou moins formelle.

Un bilan annuel et spécifique aura lieu en fin d'année scolaire.

Le responsable de l'accueil périscolaire met à disposition un outil de bilan d'équipe et d'évaluation de ce dit projet.

Les objectifs généraux et opérationnels sont disséqués un à un par le directeur et les deux animatrices, le pourquoi d'une réussite ou d'un échec sera évalué et nous déterminerons si cela doit être reconduit (ou non) pour l'année suivante.

D'autres pistes d'objectifs peuvent être suggérées et pourront être le moteur de nouveaux modes opératoires pour l'année suivante.

Lors de ce temps de bilan, la réécriture du projet pédagogique et donc sa réadaptation sur le terrain pour l'année suivante se fait en étroite collaboration par le directeur et son équipe d'animation.

Le projet pédagogique n'est donc pas figé, mais évolutif et s'améliore chaque année scolaire.

### b. Les réunions d'équipes

Le directeur, organise des réunions d'équipes régulières. Ces temps sont essentiels et obligatoires pour tous les membres de l'équipe.

Le travail de l'équipe y est coordonné, les projets d'activités y sont discutés et élaborés. (Le projet pédagogique est écrit durant les premières réunions précédant chaque période d'animation).

Durant les réunions, une place importante est faite à l'évaluation des actions menées par l'équipe.

Le Directeur s'appuie pour cela sur les outils proposés par la Délégation Nationale à l'Enfance : La Charte de Qualité et ses outils :

- La grille d'évaluation de la Charte de Qualité
- La grille d'auto diagnostic

L'équipe est donc en mesure d'évaluer son action éducative et de vérifier si elle respecte les engagements de la Charte de Qualité sur la base de critères objectifs et mesurables. Régulièrement le Directeur fait le bilan de ces évaluations et oriente le travail de son équipe en conséquence.

Les résultats des évaluations de la Charte de Qualité sont aussi collectés nationalement et font l'objet d'une analyse globale retournée aux équipes.

La Charte de qualité et ses outils servent donc aussi d'outil de management, ils peuvent s'adjoindre d'enquête de satisfaction envers les parents et enfants.

Ils sont intégrés dans les rapports du délégataire.

### c. Bilan d'équipe et évaluation individuelles

Les évaluations individuelles sont planifiées une fois tous les semestres. Un support est fourni, les critères sont formulés. Il est question de vérifier et d'accompagner l'adulte dans



sa progression et son acquisition des compétences et du rôle de l'animateur attendu. Les rencontres sont formalisés dans le cadre d'une entrevue.

L'équipe fait un bilan du projet pédagogique en fin d'année, fin Juin 2019 ; Les objectifs sont discutés et réadaptés pour l'année suivante en concertation avec l'équipe d'animation. Le fonctionnement est aussi réajusté si nécessaire.

#### d. Bilan des organisations et des partenariats

Une entrevue « contrôle » est prévue chaque semestre avec le responsable éducatif de la ville. Le directeur de l'ALSH doit remplir une fiche prévue à cet effet. Un temps d'échange est formalisé.

Dans le cadre des partenariats engagés dans le cadre de projets d'activités ou d'actions d'animation plus longues (DDCS, Actions transversales...) des temps d'échange et d'évaluation sont mis en place avec les intervenants, le directeur et les responsables éducatifs. Une fiche « bilan Action » est rempli et transmise à la coordination ville et Leo Lagrange par action globale de loisirs.

#### e. Bilan d'activités

Des bilans des actions plus longues et autres projets d'animation sont rédigés par le directeur en concertation avec l'équipe d'animation .Il s'agit de remplir et transmettre par cycle (chaque période d'une vacance à l'autre) une fiche « bilan Action » à la coordination ville et Leo Lagrange par projet/action réalisé.

## 6. La communication et la revue de presse

Les programmes sont matérialisés en amont, affichés et à disposition à l'intérieur du centre .Les menus et allergènes sont affichés à l'intérieur (à côté des plannings).

Les dates et procédure d'inscription sont affichées (Sur les écoles du quartier Nord proches du centre, ainsi que sur l'ALP et l'ALM)- ainsi que les coordonnées professionnelles des responsables de sites.

Une note individuelle est distribuée à tous les élèves du groupe scolaire Pont Neuf 15 jours avant chaque vacances.

Les plannings des mercredis et des vacances sont aussi distribués sur l'école aux « habitués ».

Les permanences communiquées suffisamment tôt (2-3 semaine avant) rencontrent une belle affluence.

Les directeurs des sites ALM et ALP (Nabila et moi-même) sommes clairement identifiés et respectés des parents. La clarté et la cohérence du discours (nous avons les mêmes règles et procédures, projet(s) commun(s)) contribuent à donner une image sérieuse des structures et de leurs équipes. La continuité pédagogique (projets, équipe, moyens) qui existait déjà entre les mercredis et les vacances est renforcées cette année.

Le site internet de l'association Léo Lagrange régulièrement actualisé en photo et articles par la coordination. Aussi, nos actions sont mises en valeur dans l'E-lettre de la mairie et/ou le site de l'association Leo Lagrange ainsi que dans le Face book de la ville (Joseph Badiane)



## 7. L'accueil d'enfants en situation de handicap

### a. Les moyens

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs a été réfléchi et établi de façon à pouvoir accueillir, l'ensemble du public et notamment les enfants en situation de handicap.

Le directeur de l'accueil de loisirs, est le référent auprès des familles désireuses d'inscrire leur enfant à l'accueil de loisirs

La Fédération Léo Lagrange, par l'intermédiaire de la Délégation Nationale à l'Enfance propose un guide à l'usage des structures et des équipes accueillant des personnes en situation de handicap. Nous y retrouvons notamment :

- Le Guide d'entretien, qui permet au Directeur d'organiser et d'encadrer l'accueil d'un enfant en situation de handicap (construire pour l'enfant et sa famille un parcours individualisé et sécurisé)
- Une documentation technique détaillée (législation, pédagogie etc...)

Enfin, des formations consacrées au handicap mises en place par CITE CLUB, l'organisme de formation de la Fédération Léo Lagrange seront accessibles aux animateurs de l'équipe.

### b. Nos engagements

Nous nous inscrivons, au-delà de l'application de la Loi du 11 février 2005, dans une démarche d'accueil volontariste. La Fédération Léo Lagrange est signataire de la Charte de Déontologie pour l'Accueil des Personnes Handicapées dans les Structures de Vacances et de Loisirs Non Spécialisées.

Cette Charte énonce 7 principes à respecter :

- Respecter le projet d'intégration de l'enfant handicapé.
- Favoriser l'intégration de l'enfant handicapé au sein de l'accueil de loisirs notamment en le faisant participer aux activités avec les autres enfants.
- S'informer auprès des parents de l'enfant des besoins spécifiques de leur enfant
- Garantir aux équipes encadrantes une formation ou une sensibilisation aux handicap(s).
- Organiser des réunions de concertation entre les encadrants pour assurer le suivi de l'accueil de l'enfant.
- Informer tout intervenant que l'accueil de loisirs est signataire de la Charte et des obligations que cela engendre.

## 8. La Fédération Léo Lagrange

### a. La Fédération Léo Lagrange Fédération

Léo Lagrange est né le 28 novembre 1900. Elève au lycée Henri IV, il s'engage dans l'armée à la fin de ses études, en août 1917. En 1920, il adhère à la SFIO puis, devenu avocat, s'inscrit en 1922 au barreau de Paris.



Elu député le 8 mai 1932 à Avesne-sur-Helpe, il se voit confié, après la victoire du Front populaire en 1936, le Sous-secrétariat d'Etat aux sports et à l'organisation des loisirs. Souhaitant rendre le sport et les loisirs culturels accessible à tous, il multiplie le nombre de stades, crée le Brevet Sportif Populaire ou encore les Mardis populaires du Louvre.

Afin de permettre au plus grand nombre de profiter des tous nouveaux congés payés, il obtient 40 % de réduction sur les billets ferroviaires pour les salariés et leurs familles, dont bénéficient 600 000 personnes dès l'été 1936. Grâce à son appui, le nombre d'auberges de jeunesse double en 1936.

A la déclaration de guerre en 1939, Léo Lagrange n'est pas mobilisable mais s'engage à nouveau. Le 9 juin 1940, il est tué lors de l'offensive de l'Aisne.

**Réseau d'associations d'éducation populaire** et employeur de l'économie sociale, la Fédération Léo Lagrange s'appuie sur les compétences de milliers de bénévoles et salariés pour bâtir une société de progrès.

**Pour elle, être un mouvement d'éducation populaire, c'est :**

- donner les moyens à tous, tout au long de la vie de s'épanouir et de s'emparer de sa citoyenneté.
- agir, en complément de l'école et de la famille, pour favoriser l'égalité des chances
- proposer aux publics de tous âges des loisirs et des activités permettant à chacun de contribuer au progrès social
- être l'ambadrice de la jeunesse en offrant aux jeunes un espace d'engagement citoyen
- permettre à chacun d'allier la découverte de soi à l'envie d'aller vers l'autre

C'est, en somme, **un engagement éducatif.**

Deux métiers : l'animation et la formation

**Une démarche éducative** : les animateurs Léo Lagrange construisent toutes leurs actions autour d'un projet pédagogique structurant. Loin du loisir à consommer, chaque activité, séjour, parcours éducatif est prétexte à vivre un moment de plaisir et d'épanouissement

**Former tout au long de la vie.** La Fédération développe, avec ses 9 instituts de formation, des programmes de formation pour les publics fragilisés, en difficulté d'insertion sociale ou professionnelle. Par ailleurs, Léo Lagrange est un opérateur national qui assure la formation et l'accompagnement des acteurs éducatifs (bénévoles, salariés, animateurs volontaires ou professionnels).

Un partenaire des collectivités locales :

**Reconnue d'utilité publique, la Fédération Léo Lagrange** est partenaire des collectivités dans leurs politiques sociales, éducatives, culturelles, et d'insertion. Les collectivités peuvent en effet faire appel à elle pour :

- déléguer la gestion d'un équipement, d'un dispositif, d'un programme..
- organiser, monter une action ponctuelle
- offrir des formules de vacances
- faire progresser le professionnalisme de leurs équipes
- établir un diagnostic.

Grâce aux **agrément**s dont la Fédération et son réseau disposent, toutes les garanties de sérieux, de sécurité et de qualité sont assurées.



**Désireuse d'accompagner les projets associatifs**, la Fédération Léo Lagrange met son expérience à la disposition des associations qui lui sont affiliées. Ainsi, elle leur propose :

- un réseau pour échanger savoir-faire, expériences, partenariats et idées novatrices
- un accompagnement et des formations pour accompagner les projets
- un suivi personnalisé selon la formule d'adhésion choisie.

Un employeur de l'économie sociale

**La Fédération Léo Lagrange** voit dans l'économie sociale un modèle alternatif permettant à l'économie d'être au service de l'homme et de son environnement, où le résultat du travail est au bénéfice de l'entreprise et de ses salariés, dans le respect du développement durable.

L'Unité Économique et sociale Léo Lagrange regroupe une vingtaine d'employeurs et fonctionne démocratiquement. Associations affiliées, adhérents, usagers, salariés et partenaires peuvent, par le biais de structures représentatives, trouver un véritable espace d'expression et de contribution au projet de la Fédération.

## b. La Délégation Nationale Enfance

Au sein de la Fédération, le réseau des accueils de loisirs est animé par la délégation nationale à l'enfance et son secrétariat composé de un à deux professionnels par région.

Trois missions principales reviennent à cette délégation :

- Fédérer les acteurs
- Créer et diffuser des outils pédagogiques estampillés « Léo Lagrange »
- Qualifier le geste éducatif
- Soutien et expertise proposés au professionnel sur le terrain. Le Secrétariat National à l'Enfance (piloté par la Délégation Nationale à l'Enfance), réunit 4 fois par an des représentants missionnés par les différents établissements régionaux.

Ce Secrétariat permet, en lien avec les orientations du projet éducatif de la FLL, de mettre en œuvre la programmation éducative des accueils de loisirs de la FLL.

Il a permis l'élaboration de la Charte de qualité des ALSH et APS (présente sur notre accueil), de divers programmes et kits pédagogiques (dont nous disposons). Il organise annuellement une Convention Professionnelle Enfance, espace de réflexion ouvert aux animateurs. Enfin, c'est notamment à travers lui que s'organise le lien avec l'association Les Petits Citoyens (partenaire de la FLL) dont nous utilisons les outils pédagogiques. Chacun des membres du SN DNE fait ensuite circuler les informations au niveau de son territoire via un Secrétariat Régional à l'Enfance.

## c. La Charte de Qualité



L'évaluation du travail des équipes se fait à différents moments et par divers biais :

La Charte de Qualité dont nous parlions précédemment a trois objectifs principaux et constitue un temps fort de l'évaluation :

- Définir l'engagement collectif de l'association en matière de qualité
- Sensibiliser les directeurs et les animateurs à la qualité
- Encourager l'élaboration d'outils d'amélioration et de mesure de la qualité

Nous utilisons corollairement une grille d'évaluation de notre Charte de Qualité, ainsi qu'une grille d'auto-évaluation. Toutes les dimensions de l'accueil de loisirs sont ainsi évaluées au travers d'une cinquantaine de critères observables.

Ces outils nous permettent de vérifier que la Qualité d'Accueil sur laquelle nous nous engageons est bien respecté et, dans le cas contraire, de trouver les moyens d'y parvenir. Dans le cadre de cette démarche d'évaluation, l'intérêt est pour nous d'améliorer le fonctionnement de l'accueil de loisirs. L'efficacité de chaque action est évaluée et si nécessaire nous formulons des objectifs de développement.

La démarche d'évaluation est une démarche constructive qui traduit la dynamique de notre structure.

L'évaluation répond à un objectif général : repérer les limites et les points à améliorer, valoriser les points positifs, et ainsi mettre en place l'amélioration continue de la structure et des activités qu'elle porte.

Cette démarche qualité est commune à tous les accueils de loisirs gérés par la Fédération Léo Lagrange. Des analyses nationales sont effectuées.





## 9. Annexes

### **Notre positionnement concernant la Laïcité :**

En raison de son **caractère laïc** et sur le fondement de son **projet éducatif**, la Fédération Léo Lagrange ne répond pas favorablement aux demandes de pratiques du culte.

Tout comme la Fédération Léo Lagrange veille à ce que ses salariés respectent leur obligation de stricte neutralité, l'équipe veille à ce que chaque enfant ou jeune accueilli **n'affiche pas d'appartenance** religieuse ou politique qui pourrait constituer une forme de provocation ; elle invite, après discussion, à la discrétion.

### **Modalités de restauration :**

La municipalité de Perpignan propose deux types de menus : **traditionnel / végétarien**, tout en respectant l'apport protéinique journalier.

Les allergies alimentaires sont précisées pour les parents, grâce aux affichages des allergènes (hebdomadaire) ; et nous faisons le nécessaire pour répondre aux diverses contraintes repérées.

### **Posture d'équipe :**

La particularité de notre public demande une constante attention de la part des animateurs et du directeur. Nous veillerons à anticiper et prévenir toutes formes de violence et dérives de jeux (bagarres, opposition, soumission) qui pourrait s'avérer dangereuses.

Aussi, l'équipe est en surveillance active et se répartit stratégiquement dans la cour, les salles, les locaux.

Nos pratiques et notre discours sont cohérents, et chaque enfant retrouvera un cadre, une posture identique, d'un animateur à l'autre. Nous sommes les adultes responsables des enfants et maintenons un cadre et une certaine distance entre eux et nous. Nous ne sommes pas les copains des enfants et évitons tous types de familiarité (check, langage jeune...) Nous sommes gentils avec les enfants et leur parlons comme on attend d'eux qu'ils nous parlent, mais restons cadrant quand il le faut.

Nous montrons l'exemple en toutes circonstances. Nous évitons de prendre les enfants sur nos genoux, dans nos bras, même sur demande (un câlin ou un bisou peuvent être toléré).

### **Réunion préparatoire :**

Les animateurs bénéficient d'un temps de préparation sur l'ALSH (mercredi et vacances). Il a lieu tous les lundis.

C'est l'occasion pour l'équipe d'organiser les plannings de la période. Mais aussi d'organiser ou réorganiser les différents temps (cantine, accueil, activités). La participation de tous est obligatoire et proportionnelle à la durée du temps de travail, aussi chacun est libre de s'exprimer dans le respect de tous.

Les animateurs se doivent de faire remonter tous dysfonctionnements ou problématiques rencontrés durant les accueils, ainsi que leurs besoins matériels.

Le temps de préparation se fait sur site, il est possible que certains cas particulier d'enfants soient abordés. **L'équipe est tenue au secret professionnel.**

### **Suivi enfants :**

Les enfants « difficiles » nécessitent la mise en place d'un suivi individualisé. Un lien peut être fait avec l'enseignant/le parent concerné et le directeur de l'ALAE. Les « cas » importants sont notés dans un cahier de suivi afin d'en garder la trace.





### **Gestion des conflits :**

Nous nous efforcerons de permettre au public de verbaliser en cas de problèmes. Aussi, la gestion des conflits par la médiation sera mobilisée, afin que les enfants prennent conscience des comportements acceptés (ou non), et de l'utilité du respect des règles de vie. Des temps de formation seront menés en équipe pour parfaire cette méthode.

### **Sanction :**

La sanction doit être directement liée avec l'acte répréhensible. L'enfant sera amené à comprendre ses erreurs en « réparant » symboliquement (par le bais d'un travail) ou matériellement (si possible).

En cas de répétition de non respects au règlement, le directeur et l'organisateur se réservent le droit de recevoir certaines familles. Des sanctions plus lourdes peuvent être prises, allant du simple avertissement, à l'exclusion temporaire voire définitive.

### **Transmission aux familles :**

Toutes informations importantes doit remonter aux parents (bon comme mauvais comportement)- Un cahier de liaison est prévu à cet effet.

Dans tous les cas, vous passez par le directeur de l'ALAE, mieux vaut prévenir que guérir, aussi, il est important de vous couvrir, transmettant à votre responsable tout évènement marquant (même mineur) concernant un enfant des groupes accueillis.

### **Responsabilités :**

L'animateur peut être responsable des dommages qu'il a causés personnellement, y compris par négligence, imprudence et défaut de surveillance.

L'animateur peut être responsable des dommages causés par les personnes dont il a la garde. Nous mettons régulièrement à jour le classeur des fiches de renseignements des enfants dont nous sommes responsables.

Nous prenons connaissance des particularités de certains : allergies, lunettes, PAI, droit à l'image, autorisations de rentrer seuls.

### **Protocole d'accueil individualisé**

Certains cas nécessitent la mise en place d'un protocole d'accueil individualisé (PAI).

C'est un document établi par le médecin scolaire et validé par les différents acteurs éducatifs (enseignants, parents, directeur ALAE)

Il précise la pathologie ou maladie de l'enfant ; ainsi que la marche à suivre (réflexes à avoir, procédure à suivre), souvent doubler d'une alternative médicamenteuse si les problèmes s'aggravent. Les cas les plus fréquents sont : l'asthme (prise de ventoline, voir d'un cachet si grosse crise), les allergies alimentaires (piqûre « Aerius » contre œdème de Quincke, et/ou cachet), épilepsie, reflux gastro-œsophagien. Certaines maladies rares ou orphelines peuvent aussi nécessiter la mise en place de ce protocole.

Le directeur de l'ALAE a un exemplaire, et fait part du contenu à son équipe.

**L'équipe est tenue au secret professionnel.**

### **Blessures légères, moyennes, voir accidents**

En d'accidents ou de blessures, adoptez un comportement adéquat, afin de rassurer l'enfant. Il s'agit de reconnaître la blessure (« Ouh la la, tu as mal... ») sans minimiser les symptômes.

Protéger, alerter, voir secourir, et informer votre directeur. Il prendra la décision. En cas de doute, appelez toujours le 15, et demandez à un médecin conseil son avis, il décidera de nous



envoyer les secours (pompiers, ambulance) et en prendra donc la responsabilité. Tout doit être noté dans un cahier, même les blessures mineures.

### **Vigipirate :**

Dans le cadre de ce plan, et après concertation de tous les acteurs éducatifs en début d'année scolaire, il a été décidé ce qui suit :

- Fermer systématiquement la porte à clés
- Les familles sonnent, nous nous déplaçons pour leur ouvrir

Le directeur de l'ALSH s'occupe et veille à l'exécution concrète de cette mission.

Ceci dit, nous restons présents et vigilants quant aux personnes qui se présentent à la porte. Nous devons connaître et identifier formellement les adultes qui récupèrent les enfants.

Dans le doute, il sera nécessaire de vérifier dans les fiches de renseignements des enfants, d'appeler la famille pour vérification, mais aussi de demander une pièce d'identité quand nous ne connaissons pas les adultes.

**Dans tous les cas, passez par le directeur ALSH.**

### **Plan particulier de mise en sûreté (PPMS)**

Ce plan qui à l'origine était mis en place et testé en partenariat avec le corps enseignant est aujourd'hui obligatoire et doit se faire aussi indépendamment.

Il s'agit d'évaluer et d'organiser, à l'aide d'un travail de préparation théorique (réunion) et d'exercices pratiques (simulations) comment se comporter et réagir en cas de risques majeurs pouvant toucher la structure, le public (attentat, inondation, tremblement de terre...). La répartition et les actions des adultes s'établissent selon un cahier inhérent à ce plan. Les risques majeurs sont étudiés un à un et les actions varient en conséquence. Un exercice d'évaluation par la sécurité de la ville doit avoir lieu par an. En 2018 nous avons testé et validé « l'alerte attentat – intrusion ».

### **Droits à l'image :**

Dans le cadre de nos projets et autres activités, nous pouvons être amenés à prendre des photos et vidéos des enfants :

- Être attentif aux **non** autorisations (voir Fiches sanitaires) dans ce cas, éviter de prendre des clichés ou films.
- Utiliser l'appareil photo de la structure et non son personnel ou téléphone.

Dans tous les cas, il est formellement interdit de garder ou stocker des images d'enfants accueillis sur vos outils personnels.

### **Absences/retards :**

Les parents retardataires sont systématiquement appelés dès 18h20. Un ou deux avertissements oraux sont formulés. Si le problème persiste, un courrier de l'entité organisatrice leur sera adressé.

En cas de retard, vous (animateurs) prévenez le directeur. En cas d'absence, vous prévenez le directeur et la coordination.

### **Ménage :**

Léo Lagrange emploie une femme de ménage. Elle s'occupe de nettoyer les locaux et salles utilisés par les usagers.



### **Léo Lagrange Méditerranée**

ESTEVE Charly - Directeur  
ALAE Pont Neuf rue HONDRAT  
66000 Perpignan  
**06 25 64 71 47**

### **Léo Lagrange Méditerranée**

Coordination ACM

Rue René Duguay Trouin

66000 PERPIGNAN

04.68.51.75.22

<http://leolagrange-acm-perpignan.org>

